

## **Assemblée Générale**

### **Séance du 11 octobre 2024**

### **Procès-Verbal**

#### **MEMBRES ADHERENTS PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVES :**

- **Monsieur DE BEAUCHAMP**, Représentants du Centre hospitalier de Quatre villes, représenté par **Monsieur COHEN**
- **Madame GUILLON**, Représentante, 1) de la Maison de Retraite RICHARD, 2) de l'EHPAD Les oiseaux, représentée par **Madame PEPIOT**
- **Madame PETER**, Représentant, 1) du Centre Hospitalier Poissy/Saint- Germain-en-Laye, 2) du Centre Hospitalier Mantes la Jolie, 3) du Centre Hospitalier Meulan les Mureaux, représentée par **Madame KARROUZ**
- **Monsieur LORENTZ**, Représentant du Centre Hospitalier Départemental de Stell, représenté par **Madame RENE-CORAIL**
- **Monsieur BELLON**, Représentant 1) du Centre Hospitalier de Versailles, 2) du Centre Hospitalier de Plaisir, 3) du GCS de Plaisir, 4) de l'Hôpital du Vésinet, 5) de l'EHPAD des Aulnettes, 6) du Centre hospitalier de la Mauldre représenté par **Monsieur STUDER**
- **Monsieur LEGENDRE**, Représentant du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre, représenté par **Madame COLONNELLO**
- **Monsieur REVEL**, Représentant de l'Hôpital la Roche Guyon représenté par **Madame KARROUZ**
- **Madame POATY** Représentante de l'Hôpital de Bullion, représentée par **Monsieur PIRET**

#### **REPRESENTANTS DU PERSONNEL :**

- **Monsieur RACINE**, Représentant du personnel du GCS BIH de Saint-Germain-en-Laye
- **Monsieur FOURNIER**, Représentant du personnel du GCS BIH de Saint-Germain-en-Laye

#### Assistaient également à la séance :

- **Madame KARROUZ**, Administratrice du GCS Blanchisserie de Saint-Germain-en-Laye
- **Monsieur VIDEAU**, Directeur du GCS Blanchisserie de Saint-Germain-en-Laye
- **Monsieur HALLIER**, Agent comptable du GCS Blanchisserie de Saint-Germain-en-Laye
- **Madame DE OLIVEIRA**, Assistante Admin/Rh du GCS Blanchisserie de Saint-Germain-en-Laye

**L'ordre du jour est fixé comme suit :**

- I. Election du secrétaire de séance**
- II. Information sur l'activité 2024**
- III. Point Recettes/Dépenses 2024**
- IV. Information sur la tendance du prix au kilos 2025**
- V. Point sur les investissements 2024**
- VI. Situation de trésorerie**
- VII. Délibération concernant un avenant à la Convention Constitutive du GCS suite à la fermeture de l'EHPAD d'Ablis**
- VIII. Etat d'avancement du projet Nouvelle Blanchisserie**
- IX. Points divers**
  - a) Catalogue textile
  - b) Couverture 2 en 1 disponible à la BIH

Début de la séance : 10h40

**I. Election du secrétaire de séance**

Monsieur STUDER se porte volontaire pour être secrétaire de cette séance. L'assemblée approuve.

**II. Information sur l'activité 2024**

Monsieur VIDEAU présente le tableau d'activité mensuel et par adhérent pour 2024. Le tonnage de linge sale pesé sur la période de janvier à septembre 2024 s'élève à 3 667 tonnes contre 3 566 tonnes sur la période de 2023 (soit une augmentation de 2.8%). Avec un nombre de jours d'activité supérieur, c'est un tonnage par jour qui évolue de + 1.8% à 19,3 t/.

Etablissement par établissement, l'évolution est très disparate. La blanchisserie n'a que peu d'informations en lien avec les évolutions de consommation de linge des établissements à l'exception du CH de Versailles dont l'activité correspond plus à celle connue avant la cyberattaque et l'activité du CHIPS en lien avec la réouverture de services sur Saint Germain en Laye.

Madame KARROUZ explique aux membres présents qu'il serait bénéfique pour la blanchisserie ainsi que pour les établissements, d'informer le GCS de toutes particularités qui pourraient venir impacter l'activité (fermeture de services, augmentation du capacitaire, baisse des hospitalisations, ...). Ceci permet une meilleure maîtrise de l'EPRD de la BIH mais également de valider que l'évolution de la consommation de linge est bien en rapport avec l'activité de l'établissement.

Monsieur PIRET, représentant l'HPR de Bullion, en profite pour indiquer qu'une ouverture de 30 lits supplémentaires est intervenue sur son établissement.

Monsieur VIDEAU conclut sur ce point activité en indiquant que celle-ci est, à fin septembre, conforme aux prévisions de l'EPRD 2024 du GCS.

Monsieur VIDEAU aborde maintenant la facturation des draps perdus et projette en séance le bilan des draps pucés expédiés sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2024 et non revenus au 1<sup>er</sup> Octobre 2024 sur la BIH.

Le bilan est alarmant avec une augmentation de 15% des pertes en comparaison à 2023. C'est un montant de facturation inédit depuis le démarrage de « l'UHF ». Monsieur VIDEAU rappelle que, durant la crise sanitaire de 2020-2021, les taux de retour et durées d'immobilisation du linge avaient été exceptionnellement bons. Depuis juin 2022, la dérive ne fait qu'augmenter sur ces 2 indicateurs ainsi que les pertes de linge. Contrairement aux années précédentes, l'inventaire d'avril 2024 n'a pas « fait revenir » le linge immobilisé dans les établissements et malheureusement confirme ces pertes.

Les taux de pertes par établissements sont assez variables. On peut noter de très belles diminutions comme de très fortes augmentations. Les équipes logistiques ainsi que les services de soin des établissements doivent être sollicités sur ce point car ces pertes engendrent une augmentation d'injections en linge neuf et bien évidemment une augmentation du prix au kilo de la prestation de la BIH : cette situation devient inquiétante et critique.

Monsieur VIDEAU ajoute que l'organisation d'un second inventaire a été soulevée par les Représentants du Personnel, la veille en CSE : il est dommage que celui-ci n'ait pas été

réalisé même si le GCS comprend les problématiques financières des établissements et le manque de personnel au sein des hôpitaux pour réaliser cet exercice. Néanmoins ces inventaires de linge restent importants dans la gestion du flux des articles textiles entre le GCS et les établissements adhérents.

Madame KARROUZ précise qu'une note d'information à propos des problématiques de pertes de linge a été diffusée au sein du CH de Mantes-la-Jolie et au niveau des ambulanciers.

Monsieur VIDEAU ajoute qu'un retour d'expérience des lingères confirme bien que la problématique se situe pour une grande partie au niveau des transferts des patients. Certaines lingères ont pu témoigner de linges mis à la poubelle par des ambulanciers une fois leur mission de transfert de malade terminée.

Monsieur STUDER demande si des puces défaillantes pourraient venir fausser ces résultats. Monsieur VIDEAU répond que chaque puce est conçue pour résister à plus de 200 cycles de lavage/séchage/repassage (pour une durée de vie moyenne du linge constatée à moins de 100 lavages). Des tests sur les puces sont effectués ainsi que des contrôles de cohérences à l'expédition. Concernant les draps réformés équipés de puces, ils sont bien retirés du circuit (physiquement et informatiquement) afin qu'ils ne soient pas facturés.

Madame KARROUZ suggère de bien en informer les équipes, afin que les draps réformés soient bien transmis à la BIH et ainsi limiter un risque de facturation.

Les Représentants du Personnel précisent, qu'en cas de besoin des hôpitaux, les draps réformés sur la BIH peuvent être également envoyés avec la commande de linge (les puces de ces articles ne sont alors pas suivies).

Madame PEPIOT s'interroge sur la pénurie de gants de toilette et sur les commandes relatives à cet article.

Monsieur VIDEAU explique qu'une commande annuelle de 50 000 gants de toilette est réalisée chaque année et que la pénurie est liée au fait que cet article est considéré comme de l'usage unique dans certains cas et donc finit à la poubelle au lieu d'être retourné dans le linge sale.

Madame PEPIOT explique que les gants, appartenant à son établissement et traités en interne, ont tendance à être mélangés avec les draps et demande si la BIH les lui restitue bien étant donné qu'ils sont identifiés au nom de l'établissement.

Les Représentants du Personnel expliquent que les gants sont préparés en sac et qu'il n'est pas possible de les trier un par un. La transmission à d'autres établissements est donc tout à fait possible.

### **III. Point Recettes/Dépenses 2024**

Monsieur VIDEAU projette à l'écran le document transmis. Il indique qu'à fin septembre 2024, les recettes et les dépenses sont cohérentes et dans la continuité de la présentation faite en juin 2024 et de l'EPRD 2024.

Titre 1 : Charges de personnel (les salaires des titulaires et contractuels, les charges, les cotisations diverses, la médecine du travail...) sont maîtrisées avec un engagement à hauteur de 73% (pour un point d'étape à 75% de l'année). M. VIDEAU précise que la BIH est en attente de 2 titres relatifs aux salaires des MAD et 2 titres relatifs à la mise à disposition de Mme GIBON et Mme KARROUZ.

Titre 3 : Charges à caractère hôtelier :

Les dépenses concernant les produits lessiviels sont supérieures à l'EPRD (en lien avec l'augmentation des indices économiques rentrants dans la formule de révision des prix trimestrielle). 78% du budget est consommé.

Concernant le linge, le budget est engagé à hauteur de 92%.

Concernant le total des postes de dépense en lien avec les énergies et les fluides (eau, gaz, électricité et vapeur), les évolutions constatées en juin 2024 se confirment avec une baisse par rapport à 2023 et l'EPRD 2024. Cette baisse est liée à l'optimisation du process de la BIH (baisse des consommations au kg de linge traité) et aux prix unitaires qui ont chuté sur le gaz et l'électricité. Pour mémoire, cela a conduit à une baisse du prix de la prestation en juillet 2024.

Monsieur VIDEAU précise que certains postes sont cependant en nette augmentation en lien avec l'achat de sacs de linge sale, de housses de cabris et de puce UHF pour en équiper les cabris (en lien avec des pertes de contenant).

Concernant les dépenses en lien avec les services extérieurs, un dépassement important est observé du fait de travaux effectués en 2024 sur le bâtiment (étanchéité toiture, isolation phonique, rénovation entrée du personnel, « pare-soleil » linge plat et linge en forme, ...). Il poursuit sur les dépenses liées à l'informatique, avec la migration des serveurs et la sécurisation de toute la partie informatique.

En conclusion, les charges à caractère hôtelier sont en léger dépassement avec un taux d'engagement à hauteur de 77% mais devraient tendre vers l'EPRD d'ici fin 2024.

Le total des charges s'élève à fin septembre à 7 935 089 €.

Concernant les produits en lien avec la prestation, ceux-ci sont conformes à l'EPRD (3 648 tonnes prévues à l'EPRD contre 3 667 tonnes réalisées).

Monsieur STUDER demande si une projection de fin d'année a pu être réalisée. Monsieur VIDEAU répond qu'à date, la projection n'est pas réalisée par l'absence de visibilité de l'activité sur les 3 dernier mois de l'année.

#### **IV. Information sur la tendance du prix au kilos 2025**

Monsieur VIDEAU présente l'ébauche de l'EPRD 2025 en cours afin de pouvoir donner une orientation sur le prix de la prestation 2025 en vue d'orienter les établissements dans l'élaboration de leurs EPRD respectifs. Un mail de demande d'information a été adressé aux établissements afin d'avoir leurs tendances d'activité 2025. A date, la prévision d'activité présentée est basée sur le réalisé 2024 à fin septembre.

Monsieur VIDEAU présente un estimatif des dépenses pour 2025.

Concernant le titre 1, M. VIDEAU informe qu'une hypothèse de non-augmentation de la valeur du point est prise pour cette ébauche.

Monsieur STUDER s'interroge sur la bonne prise en compte de l'augmentation des charges patronales (CNRACL). Monsieur VIDEAU confirme l'avoir pris en compte.

Concernant le titre 2, Monsieur VIDEAU précise que les coûts énergétiques doivent encore être retravaillés en lien avec la fin de fourniture de vapeur par DALKIA et la mise en place de la solution retenue avec ECOLAB (notre fournisseur de produit lessiviel).

Monsieur STUDER déplore cette décision extérieure qui impacte la BIH. Monsieur VIDEAU indique qu'effectivement il y n'a pas de concordance entre les calendriers du projet de la nouvelle blanchisserie (déménagement) et l'extension du chauffage urbain proposé auprès des habitants de Saint Germain en Laye. Une compensation financière a été sollicitée auprès de la Mairie et de Dalkia.

Monsieur VIDEAU poursuit sa présentation des charges à caractère hôtelier et ensemble des charges projetées à date.

En conclusion, Monsieur VIDEAU annonce un tarif estimé à 2.18 €/kilo. Le budget n'étant pas finalisé, il ne s'agit que d'une tendance.

#### **V. Point sur les investissements 2024**

Monsieur VIDEAU détaille en séance le document remis en lien avec les investissements réalisés sur 2024 :

- Le projet Nouvelle Blanchisserie (Etudes, Assistances à Maitrise d'Ouvrage et Achat du terrain).
- La BIH actuelle : explication du détail avec un montant engagé de 448 677€ contre 1631 633€ budgété (des investissements prévus au process ne seront pas lancés avant le déménagement de la BIH mais intégrés dans la future blanchisserie).

#### **VI. Situation de trésorerie**

Monsieur HALLIER indique que la trésorerie du GCS s'élève à 1 265 000 €.

Le montant des Restes A Recouvrer sont à un niveau historiquement haut à 1 954 000 €.

Monsieur HALLIER explique que 55 % des RAR sont des reliquats du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 et proviennent de 2 établissements.

Au regard des engagements en lien avec le projet de la future blanchisserie, la BIH a besoin de trésorerie pour honorer les factures en lien avec les études en cours et l'achat du terrain.

Madame KARROUZ explique que pour le moment le GCS ne doit pas s'attendre à une perspective d'amélioration puisque la situation des hôpitaux les contraint à privilégier les dépenses en pharmacie, médicaments...

#### **VII. Délibération concernant un avenant à la Convention constitutive du GCS suite à la fermeture de l'EHPAD d'Ablis**

Monsieur VIDEAU souhaite soumettre au vote un avenant à la Convention Constitutive du GCS pour formaliser la fin de l'adhésion de l'EHPAD d'Ablis.

Monsieur STUDER souhaite savoir si l'établissement a fermé ou non.

Monsieur VIDEAU répond que l'EHPAD est effectivement fermé, qu'une maison de retraite neuve a ouvert en remplacement de l'EHPAD mais que le statut de celle-ci ne permet pas son adhésion au GCS.

Madame KARROUZ soumet aux votes l'avenant à la Convention Constitutive suite à la fermeture de l'EHPAD d'Ablis.

Délibération 2024-12 : Avenant à la Convention Constitutive du GCS suite au départ de l'EHPAD d'Ablis

Expression des votes. Pour : 59, Contre : 0, Abstention : 0.

L'avenant à la Convention Constitutive du GCS de Saint-Germain-en-Laye suite à la fermeture de l'EHPAD d'Ablis est approuvé à l'unanimité.

#### **VIII. Etat d'avancement du projet Nouvelle Blanchisserie**

Monsieur VIDEAU informe l'assemblée de l'état d'avancement administratif du projet. Le dépôt du permis de construire a été fait en juillet 2024. En août 2024, la préfecture a demandé un complément au dépôt de PC : l'accusé de dépôt de dossier ICPE. Le 17 septembre 2024, le dossier ICPE a été déposé, la pièce justificative a été notifiée auprès de la mairie de Carrières-sous-Poissy pour complétude du PC.

La demande de permis de construire et le dossier ICPE sont donc en cours d'instruction.

Monsieur VIDEAU indique qu'un retour favorable du permis de construire est attendu d'ici fin d'année 2024 au plus tard. Après un délai de recours des tiers de 3 mois, l'achat du terrain et le démarrage des travaux peut être envisagé pour mars 2025.

Monsieur STUDER demande où en est la partie vente du terrain actuel.

Monsieur VIDEAU informe qu'un 1<sup>er</sup> rendez-vous a eu lieu avec notre AMO en charge d'aider la BIH concernant « l'ingénierie financière ».

Monsieur STUDER demande si la vente du terrain ne pourrait pas intervenir de façon anticipée afin de contribuer au besoin de trésorerie du projet.

Monsieur VIDEAU indique que le lancement de l'appel à candidature pour l'achat du terrain actuel de la BIH ne pourra se faire qu'à obtention du permis de construire de la future blanchisserie. L'avance de fonds n'est pas prévue pour l'instant. Si cette option était retenue, elle viendrait en réduction du prix d'achat, elle serait sans doute moins avantageuse car soumise à un taux d'intérêt de l'acheteur.

Madame KARROUZ ajoute qu'un accompagnement à ce niveau est réalisé par un AMO afin de pouvoir réaliser une vente la plus avantageuse possible.

Madame PEPIOT s'interroge sur la date de livraison du projet Nouvelle Blanchisserie. Monsieur VIDEAU indique que le groupement prévoit une fin des travaux à mars 2026. Le GCS a néanmoins des doutes en lien avec les 7 semaines de retard administratif subies.

## **IX. Points divers**

### *a) Catalogue textile*

Monsieur VIDEAU indique la transmission d'un projet de catalogue textile informant des articles pouvant être traités et loués par le GCS.

Madame PEPIOT demande si le traitement du linge de résident sera proposé sur le nouveau site de la blanchisserie. Monsieur VIDEAU répond par l'affirmative.

Madame KARROUZ suggère de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.

### *b) Couvertures 2 en 1*

Monsieur VIDEAU explique que la blanchisserie met en vente des couvertures 2 en 1 aux adhérents qui le souhaiteraient.

En effet ces couvertures avaient été commandées pour les EHPAD des Abondances et du Rouvray, sites qui ne peuvent toujours pas être livrés au regard des problématiques logistiques.

Monsieur VIDEAU précise que l'article a été acheté au prix de 38.90 €/pièce.

La présentation de ce point à l'Assemblée Générale de ce jour a pour objectif de statuer sur un prix de vente, afin que la BIH puisse vendre ces couvertures 2 en 1 en stock et ainsi libérer de l'espace de stockage au sein du site.

Monsieur VIDEAU et Madame KARROUZ proposent un prix de vente à 30.00 €/pièce pour le moment et indiquent que si aucun acheteur ne se manifeste jusqu'à la prochaine AG le tarif pourra être revu à la baisse.

Madame KARROUZ soumet aux votes, la vente des couvertures 2 en 1 au tarif de 30.00 €/pièce.

Blanchisserie Inter Hospitalière de Saint-Germain-en-Laye  
Assemblée Générale Extraordinaire – Procès-Verbal de la séance du 11 octobre 2024

Délibération 2024-13 : Mise en vente des couvertures 2 en 1 au prix de 30.00 €  
Expression des votes. Pour : 59, Contre : 0, Abstention : 0.

La délibération concernant le prix de vente des couvertures 2 en 1 au prix de 30.00 €/pièces est approuvée à l'unanimité.

Monsieur VIDEAU souhaite aborder un dernier point concernant le recyclage des déchets. Il explique qu'un adhérent a sollicité le GCS à ce sujet afin de savoir si le recyclage du textile était en place.

Monsieur VIDEAU présente donc un document reprenant la législation et les obligations sur la gestion des déchets. Il précise que jusqu'à présent le tri des déchets textiles était conseillé mais qu'il sera dorénavant obligatoire à compter de janvier 2025. Le GCS ainsi que les établissements se devront de solliciter une société d'enlèvement spécialisée dans le recyclage des déchets textiles.

Madame PEPIOT demande si la blanchisserie se chargera de prendre contact avec la société présentée comme filière d'élimination possible des textiles. Monsieur VIDEAU indique qu'il s'agit d'une démarche individuelle qui doit être portée par chaque établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fin de la séance : 12h50

Secrétaire générale de séance  
**Monsieur Nicolas STUDER**



Administratrice du GCS BIH  
**Madame Diana KARROUZ**

